



DGA VILLE DURABLE ET SOBRE

Pôle Urbanisme, Habitat et Ecologie Urbaine
Direction Planification et Développement urbain

Le 07 OCT. 2025

Dossier suivi par : Margot FERRAND
✉ : margot.ferrand@mairie-avignon.com
☎ : 06.66.86.12.37 ou 04.90.80.44.05

ARRETE

Habilitation spécialement les hommes de l'art à visiter
les immeubles dans le cadre de la révision du Plan de
Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial
Remarquable

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.313-1, R.313-33 à R.313.37,
VU l'arrêté interministériel le 8 octobre 1964 portant création du secteur sauvegardé d'Avignon,
VU l'arrêté ministériel du 16 septembre 1991 portant extension du périmètre du secteur sauvegardé d'Avignon,
VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2007 approuvant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
VU l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2013 modifiant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
VU l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 modifiant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 5 en date du 04 juillet 2020 concernant la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
VU l'arrêté portant délégation de fonctions, par le Maire, à Monsieur Sébastien GIORGIS, Adjoint au Maire, en date du 19 août 2020,
VU la délibération du Conseil Municipal n°39 en date du 30 juin 2022 concernant la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville pour la révision du PSMV,
VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022 accordant à la Ville la délégation de maîtrise d'ouvrage,
VU la décision du 3 octobre 2023 mandatant l'Atelier d'Architecture Philippe PROST SAS – mandataire du groupement Philippe PROST / IN FOLIO PAYSAGISTES / BIOTOPE AGENCE PACA / SCOP SYMOE – Daniel THERY dans le cadre d'un marché public, notifié le 24 novembre 2023,
VU la CLSPR en date du 6 décembre 2023 durant laquelle a été partagé les objectifs de la révision et les modalités de concertation,
VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2023 prescrivant la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR),
VU l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 portant révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable,
VU l'accord cadre à bon de commande relatif aux missions de l'Architecte Conseil Site Patrimonial Remarquable,
VU l'arrêté municipal du 20 juin 2024, parvenu en Préfecture le 24 juin 2024, habilitant des hommes de l'art à procéder aux visites d'immeubles dans le cadre de la révision du PSMV,

CONSIDERANT que l'équipe de Maîtrise d'œuvre, l'Atelier d'Architecture Philippe PROST SAS – mandataire du groupement Philippe PROST / IN FOLIO PAYSAGISTES / BIOTOPE AGENCE PACA / SCOP SYMOE – Daniel THERY, compte une nouvelle collaboratrice, Architecte, Madame Léonie COZZOLINO, qui tout comme les hommes de l'art déjà habilités, sera amenée à effectuer des visites d'immeubles, situés dans le périmètre du SPR d'Avignon, y compris leurs intérieurs et cours intérieures,

CONSIDERANT que par mail du 05 septembre 2025, et par délégation de Monsieur le Préfet, l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable pour habilitier, Madame Léonie COZZOLINO,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté municipal du 20 juin 2024 susvisé est complété comme suit :

Est habilitée à effectuer, dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, toutes les visites nécessaires à ses missions respectives, l'homme de l'art suivant :

Au sein de AAPP : Léonie COZZOLINO

ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté initial du 20 juin 2024 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la Mairie d'Avignon est, chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché au recueil des actes administratifs, puis notifié aux bénéficiaires de l'habilitation.



Pour le Maire,

Le Directeur Général des Services,

Eric Grignard

